



Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

Date de l'acte :		Date de mise en service:	
Motif de l'acte : <input type="checkbox"/> (rem)placement d'un appareil <input type="checkbox"/> délai max entre 2 contrôles périodiques PEB atteint		<input type="checkbox"/> mise en conformité <input type="checkbox"/> autre raison <input type="checkbox"/> intervention partie combustion (nouveau brûleur...)	
Société/indépendant nom d'entreprise: rue/n°/BP: CP/commune: Pays: tél/GSM: e-mail: n° d'entreprise (BCE):		LOGO	
		Professionnel agréé tech. <input type="checkbox"/> GI <input type="checkbox"/> GII <input type="checkbox"/> L conseiller <input type="checkbox"/> type 1 <input type="checkbox"/> type 2	
Propriétaire / titulaire ou déclarant Permis d'Environnement <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Copropriété <input type="checkbox"/> Entreprise n° permis environnement: prénom/nom: nom d'entreprise/ACP: n° d'entreprise (BCE): rue/n°/BP: CP/commune: Pays: tél/GSM: e-mail:		Adresse de l'unité PEB où se trouve l'appareil/le système rue/n°/BP : CP/Commune: n° étage : référence de l'unité PEB: nom bâtiment éventuel:	
		Personne de contact (si différente du propriétaire) Prénom/nom: nom d'entreprise/ACP: tél/GSM: e-mail:	

Système de chauffage
S'il y a plusieurs systèmes, identifiant ("nom") de ce système:
 système de type 1 (1 chaudière max 100 kW) syst. de type 2 - nombre de chaudières:
 syst. individuel (1 unité PEB) syst. collectif (plusieurs unités PEB)

DECLARATION DE CONFORMITE

Les exigences qui sont d'application sont-elles toutes respectées ? OUI NON
Si la réponse est non, une dérogation a-t-elle été accordée ? pas présente dans le carnet de bord OUI NON
Si la réponse est oui, ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ? OUI NON
Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en œuvre ? OUI NON

EN CONCLUSION, L'APPAREIL OU LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SONT-ILS CONFORMES A LA REGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB ? OUI NON

Date prochain contrôle: + 5 mois si non conforme; + 1 an si CP mazout; + 2 ans si CP gaz

Informations complémentaires relatives à la non-conformité:

DEFAUTS ET MESURES A PRENDRE

Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention:

Défauts qui n'ont pas été éliminés pendant cette intervention:

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:

PIECE(S) JOINTE(S)
PIECE OBLIGATOIRE : les tickets de mesures initiales et finales (sauf si transfert des données sans modification possible)
Citer les pièces jointes afin d'estimer l'ampleur des non-conformités ou autres pièces justificatives:

Signature du professionnel agréé:	Signature du propriétaire, titulaire ou déclarant du PE, ou personne mandatée par celui-ci:
	Nom:



Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

APPAREIL présence plaque signalétique Identifiant (ex: chaudière n°2 ...):

chauffe-eau gaz

chaudière : A CONDENSATION PAS A CONDENSATION

chauffage des locaux uniquement eau chaude sanitaire pour le chauffage et l'ECS

utilisée uniquement en cas de panne du mode normal

Monté en: Type A Type B1 avec coupe-tirage Type B sans coupe-tirage Type C C concentriques

Conduit d'évacuation individuel collectif en suppression (B22p, B23p,...)

Autres infos relatives à l'évacuation des gaz (présence CLV, extracteur, shunt ...):

Marque: Numéro de série:

Modèle: Année de fabrication: inconnue

Puissance nominale utile en G20 à 80/60°C Pn [kW]:

Puissance nominale absorbée/débit calorifique Qn [kW]:

Brûleur présence plaque signalétique

Combustible(s): Gaz naturel Propane Mazout/Gasoil autre, préciser :

si un des combustibles est utilisé en cas de panne, préciser ce combustible :

Pour les appareils gaz: Atmosphérique Prémix Air pulsé Présence d'une veilleuse

Marque: Numéro de série:

Modèle: Année de fabrication: inconnue

Débit min. max. préciser l'unité [kW], [kg/h], [l/h] ou [m³/h]:

Entretien de l'appareil, du conduit d'évacuation et contrôle des parties accessibles

	effectué ?	en ordre ?	
Entretien de l' appareil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Entretien du brûleur et réglage si nécessaire et possible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Entretien du corps de chauffe et des surfaces d'échange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Contrôle et entretien conduit individuel d'évacuation et conduit amenée d'air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Pour les conduits collectifs, rapport d'inspection ou de ramonage présent ?		<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Pour les systèmes de type 1: contrôle circulateur, thermostat d'ambiance, vannes et purgeur d'air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Pour les systèmes de type 1: contrôle vase d'expansion, pression du circuit, absence de fuite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Exigences de bon fonctionnement des appareils

	s'applique ?	respecté ?	
Exigence relative au CO dans l'air ambiant. CO max. mesuré: _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Exigence relative aux dispositifs de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
En cas de non-conformité un de ces 2 exigences, il y a DANGER, appliquer le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil			
Exigence relative à l'état des conduits d'évacuation et d'amenée d'air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Exigence relative aux orifices de mesure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Exigence relative à la ventilation du local où se trouve l'appareil			
Pour les appareils de type A ou B, présence d'un dispositif qui amène de l'air extérieur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Les dispositifs de ventilation répondent-ils aux normes applicables dans ce cas ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Exigence relative aux émissions des appareils en fonctionnement (voir tableau joint)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Le placement d'un appareil B1 n'est autorisé que sur une cheminée collective existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Au sujet de la conversion gaz. Selon les données rassemblées et le logigramme de vérification de la compatibilité:

Votre appareil est compatible et ne nécessite plus aucune intervention dans le cadre de la conversion des réseaux (I2E+, I2N,...)

Votre appareil doit encore faire l'objet d'un réglage par un professionnel après la conversion (I2E(S), I2E(R) ...)

Votre appareil n'est pas compatible et doit être adapté par son fabricant ou remplacé par un appareil qui répond à la réglementation actuelle

Votre appareil n'est pas concerné par la conversion gaz (mazout/gasoil, propane,..)

EVALUATION DU DIMENSIONNEMENT DE LA CHAUDIERE POUR LES SYSTEMES DE TYPE 1

Consommation annuelle de combustible: [m³ gaz/an] ou [l mazout ou gasoil/an]

Calcul du temps annuel de fonctionnement [h] = conso. annuelle * 10 / Pn (retirer 17% si chaudière double service)

Temps annuel de fonctionnement du brûleur [h/an]:

Evaluation : >1000 h/an ok 500 à 1000 h/an surdimensionnement moyen <500 h/an surdimensionnement important

RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET AUTRES RECOMMANDATIONS:

INFORMATIONS POUR LES CERTIFICATEURS PEB ET DANS LE CADRE DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Pour les installations > 1 MW, y a-t-il un rapport d'analyse des émissions de NO_x et CO par un labo. agréé ? OUI NON

Régulation de la chaudière: Aquastat (T constante) Commande par thermostat Glissante (sonde extérieure ou autre)

Pompe/circulateur: Régulé Non régulé

S'il y a plusieurs chaudières, l'irrigation des chaudières est-elle arrêtée lorsque celles-ci sont à l'arrêt ? OUI NON

S'IL S'AGIT D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE COLLECTIF, EQUIPEMENTS EN CHAUFFERIE:

Présence d'un réservoir tampon sur le circuit de chauffage en chaufferie

Longueur des conduites d'eau de chauffage non calorifugées en chaufferie [m]:

Nombre d'accessoires sur le circuit de chauffage non calorifugés en chaufferie [nombre]:

Présence d'une boucle d'eau chaude sanitaire Si oui, la boucle est isolée: OUI NON

Pompe à chaleur Cogénération Chaudière bois Générateur à air chaud

Production d'ECS indépendante des chaudières Instantanée Accumulation Boiler thermodynamique

Production d'ECS connectées aux chaudières Monobloc Réservoir séparé



RESULTATS DES ANALYSES DES GAZ DE COMBUSTION (< 1 MW)

Identifiant (nom) du ou des appareils :											
Mesures en fonctionnement dans les gaz de combustion chaudières et chauffe-eau < 1 MW	Unités	Application	mesures initiales			mesures finales			Exigences chaudières	Exigences chauffe-eau	
			grande allure 100 %			grande allure 100 %			Comparer avec mesures finales à 100 %		
T de départ de l'eau de chauffage	°C	liq. & gaz									
dépression conduit d'évacuation des gaz de combustion	Pa	tout sauf B1, B22p et B23p							valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa	valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa	
Indice de noircissement	Bacharach	liquide							≤ 1		
Suies ou agglomérats présents ?	oui/non	liquide							non		
Gicleur : marque/type	/	liquide									
Gicleur : débit	USG/h	liquide									
Gicleur : angle	°	liquide									
Pression pompe	bar	liquide									
Pression gaz à l'arrêt	mbar	gaz									
Pression gaz en fonctionnement	mbar	gaz									
Pression gaz brûleur	mbar	gaz									
Concentration en O ₂	% _{vol}	liq. & gaz									
Concentration en CO ₂	% _{vol}	liq. & gaz									
Concentration en CO à 0 % d'O ₂	mg CO/kWh	liq. & gaz							≤ 150 mg/kWh	≤ 650 mg/kWh	
T _g gaz de combustion	°C	liq. & gaz									
T _a air comburant	°C	liq. & gaz									
T nette T _g - T _a	°C	liq. & gaz									
η sur Hi Rendement combustion sur P.C.I.	%	liq. & gaz							≥ 90 % sauf B1 ≥ 88 %	≥ 85 % ou ≥ 55 % (1)	

(1) ≥ 55 % pour les chauffe-eau fabriqués avant le 01/01/2018 et âgés de maximum 20 ans